



Circulaire 7089

du 18/04/2019

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6614

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 15/03/2019 au 30/04/2020
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Descriptif du projet pédagogique CRIA
Mots-clés	CRIA

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBLes Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universitésL'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)Les Gouverneurs de provinceLes organisations syndicalesLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Autre administration générale : Administrateur général de la Culture (Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse) André-Marie PONCELET

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
POLET Jacqueline	Administration générale de la Culture - Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse - La Marlagne	081/559.385 jacqueline.polet@cfwb.be
CANTA Calogero	Centre culturel Marcel Hicter "La Marlagne"	081/559.381 calogero.canta@cfwb.be
Voir circulaire		



Bruxelles, le 15 AVR. 2019

**Madame la Directrice,
Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Préfet**

Votre correspondante : Jacqueline POLET – jacqueline.polet@cfwb.be – 081/559.385
Centre culturel La Marlagne
Chemin des Marronniers, 26
5100 Wépion

Objet : circulaire Classes Résidentielles d'Immersion Artistique - CRIA

La Culture à l'école représente un enjeu essentiel dans le processus d'apprentissage. Le Décret « Culture – École » du 24 mars 2006 invite à tisser des liens entre les matières scolaires et des langages artistiques comme la Musique, les Lettres, les Arts plastiques, les Arts numériques, ou les Arts audiovisuels tels que le Cinéma et les Médias.

Afin de poursuivre ces objectifs, *La Marlagne* a élaboré un projet artistique intitulé « Les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique » (en abrégé CRIA) à l'attention des élèves de cinquième et de sixième année de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire.

Les différentes activités proposées permettent de construire des synergies entre l'École et la Culture en mettant les élèves en contact avec des œuvres et des artistes. Elles suscitent en eux la créativité, l'expérimentation et la découverte. Elles se fondent sur le principe de la démocratie culturelle sur la base d'un partenariat artiste-enseignant et artiste-élève.

Dans l'objectif de sensibiliser au mieux les membres de la Communauté éducative et de favoriser au plus tôt l'éveil à la Culture, je vous invite à diffuser cette circulaire auprès des enseignant(e)s susceptibles d'être intéressé(e)s par cette initiative.

Vous trouverez toutes les informations et modalités pratiques en annexe à la présente circulaire.

L'Administrateur général de la Culture,

André-Marie PONCELET.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
www.educationpermanente.cfwb.be - Tél. : +32 (0)2 413 25 32
www.servicejeunesse.cfwb.be - Tél. : +32 (0)2 413 29 39

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique (C.R.I.A.)

DESCRIPTIF DU PROJET PEDAGOGIQUE

RÉCAPITULATIF DU PROJET

4 avril 2019

NOM DU PROJET

Classes Résidentielles
d'Immersion Artistique

- **Les objectifs poursuivis**

La Culture à l'école représente un enjeu essentiel pour La Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les politiques culturelles. C'est pourquoi, le Centre culturel Marcel HICTER – *La Marlagne* a élaboré un projet artistique (les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique) à l'attention des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement primaire (*). Ce projet artistique vise à permettre aux jeunes de vivre un processus artistique en lien avec une thématique choisie. Il encourage aussi l'accès à la créativité et à la découverte culturelle. C'est un projet qui se fonde sur le principe de la démocratie culturelle en privilégiant les partenariats artistes-enseignants et artistes-enfants.

Les CRIA sont l'un des multiples dispositifs proposés aux écoles pour intégrer la Culture au cœur des apprentissages à l'école. Et cela dans l'esprit du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, qui prévoit pour tous les élèves, durant tout le cursus scolaire, un Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).

Plus concrètement, ce projet se base sur trois composantes, à savoir : des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres artistiques (avec des artistes et des œuvres), ciblant trois langages : verbal et corporel/ sonore et musical/visuel et plastique.

() Vu l'intérêt des écoles de l'enseignement secondaire pour le projet CRIA, l'équipe de la médiation culturelle de La Marlagne ouvre les inscriptions aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus.*

L'équipe pédagogique de *La Marlagne* sélectionne des thématiques dont le développement peut servir de support à l'apprentissage de savoirs, de savoir-faire ou savoir-être dans plusieurs disciplines et à toutes les étapes du parcours scolaire. Les programmes des CRIA sont réalisés en partenariat avec des opérateurs culturels soutenus par l'Administration générale de la Culture.

Huit CRIA ont déjà été organisées avec succès à *La Marlagne*. De nouvelles thématiques sont actuellement développées pour enrichir la diversité de ces CRIA.

- **Les dates des CRIA pour l'année scolaire 2019-2020**

- ✓ Du 30 septembre au 4 octobre 2019 : CRIA musique « Du Cri à l'électro »
- ✓ Du 20 au 24 janvier 2020 : CRIA arts de la scène « C'est notre scène ! »
- ✓ Du 30 mars au 3 avril 2020 : CRIA audiovisuel « Action, réaction & production »

- **L'identification du public concerné**

Les CRIA sont destinées à deux publics cibles :

- Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement primaire accompagnés de leurs titulaires.
- Les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire accompagnés de leurs enseignants référents.

- **Montant du séjour**

150 € par enfant. Ce prix comprend l'hébergement et l'encadrement. L'encadrement des enfants étant assuré par une équipe d'animateurs professionnels sélectionnés par l'opérateur culturel. Gratuité pour les enseignants.

- **Des enfants créateurs, citoyens, impliqués dans un processus participatif...**

Les CRIA proposent ces modules à des groupes de plus ou moins 130 élèves composés dans le respect de la diversité sociale et des réseaux.

Pour chaque thématique des CRIA, les enfants vivent pendant une semaine une passionnante aventure artistique qui leur permet de découvrir leur potentiel créatif, leur capacité d'expression, le dépassement de soi dans le respect et l'harmonie collective.

Les enfants assistent aussi à des spectacles d'une remarquable qualité et rencontrent des artistes qui leur ouvrent les portes de leurs univers.

Le travail en ateliers avec des groupes composés d'une vingtaine d'élèves (provenant de toutes les écoles participantes) permet que dans un même lieu, élèves, artistes, enseignants et animateurs participent ensemble à un projet pour expérimenter, créer, s'exprimer, se découvrir et s'émerveiller...

Tous les documents relatifs à l'organisation des CRIA : la circulaire CRIA, le formulaire d'inscription, les informations pratiques relatives à l'hébergement et à l'infrastructure du centre sont sur le site de La Marlagne, dans la rubrique Séjours pédagogiques sous l'onglet « Les Classes Résidentielles d'Immersion artistique (C.R.I.A.) ».

<http://www.lamarlagne.cfwb.be>

La page Facebook de La Marlagne permet d'avoir une illustration du succès des CRIA musique (« Du Cri à l'Electro ») et arts visuels (« Fais-moi une scène ! »).

<https://www.facebook.com/lamarlagne/>

• Modalités d'inscription

- La sélection des écoles sera faite sur base de leur intérêt pour la thématique de la CRIA proposée et du projet pédagogique de l'école.
- Au moins un(e) enseignant(e) de chaque classe inscrite est motivé(e) à s'engager par la mise en place de la préparation du projet au sein de sa classe.
- La candidature de votre école envisage des prolongements aux expériences vécues à *La Marlagne* durant le reste de l'année scolaire accordant à la culture une vraie place à l'école.
- Les enseignant(e)s inscrits à une CRIA sont autorisé(e)s à participer à :
 - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA ;
 - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel-équipe pédagogique de *La Marlagne*) dans les semaines précédant le séjour à *La Marlagne* ;
 - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA ;
 - Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire.
- Les documents devront être complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par *La Marlagne* ;
- Le dossier de candidature complet sera remis dans les délais impartis.

• Etapes de la procédure :

1. Envoyez votre dossier (formulaire + lettre de motivation) par **courriel** via le formulaire de candidature, en annexe, à l'adresse : jacqueline.polet@cfwb.be au plus tard à la date indiquée pour chaque CRIA
 - 31 mai 2019 pour la CRIA musique
 - 25 octobre 2019 pour la CRIA Arts de la scène
 - 20 décembre 2019 pour la CRIA audiovisuel.
2. Votre candidature sera soumise à un Comité de sélection qui l'examinera sur base des critères de participation et de sélection énoncés plus haut.
3. Les écoles sélectionnées seront averties par mail au plus tard le 14 juin 2019.

ORGANISATION



Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de la Culture

Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse

Centre culturel Marcel HICTER - *la Marlagne* -

CONTACTS

Centre culturel Marcel HICTER - *La Marlagne* -

Chemin des Marronniers, 26

5100 WÉPION

www.lamarlagne.cfwb.be

Calogero CANTA

Gestionnaire

calogero.canta@cfwb.be

081/559.381

Jacqueline POLET

Détachée pédagogique

jacqueline.polet@cfwb.be

081/559.385

Julie MAUQUOY

Détachée pédagogique

julie.mauquoy@cfwb.be

081/559.385

Classe Résidentielle d'Immersion Artistique
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

THÉMATIQUES

→ *Merci de cocher la case correspondante*

- Musique** : date limite d'envoi le **31 mai 2019**
- Arts de la scène**: date limite d'envoi le **25 octobre 2019**
- Audiovisuel** : date limite d'envoi le **20 décembre 2019**

INFORMATIONS

Nom de l'Établissement scolaire :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Nom et Prénom du chef d'établissement :

Adresse mail :

Téléphone :

Réseau : WBE CPEONS/CECP FELSI SeGEC

Nombre total d'élèves :

Nombre total de classes :

Classe (année)	Nom et prénom de l'enseignant(e)	Adresse mail	Téléphone

ENGAGEMENTS

Pourriez-vous confirmez les engagements suivants en cochant les cases correspondantes :

- Vous vous engagez et autorisez les membres de votre équipe éducative à participer à :
 - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA
 - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel-équipe pédagogique de *La Marlagne*) dans les semaines précédant le séjour à *La Marlagne*.
 - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA

- Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire
- Vous vous engagez à ce que :
 - Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par *La Marlagne*
 - Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.

→ Ce formulaire est à renvoyer par courriel à l'adresse : jacqueline.polet@cfwb.be